LE C.F.P.P.A. de BONNEFONT

Présentation générale

Le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) de BONNEFONT dispose de locaux dont l'équipement permet de dispenser des enseignements de niveau 3 (Bac + 2) : laboratoires de chimie et de biologie, une animalerie pédagogique, 2 salles informatiques, ateliers pédagogiques, un Centre de Documentation et d'Information, une exploitation agricole, un atelier machinisme, installations sportives, centre équestre, self...

Le centre n'ayant pas de structure d'hébergement, les stagiaires trouvent à se loger dans les communes environnantes. Ils peuvent toutefois prendre leurs repas au restaurant du Lycée à des tarifs préférentiels.

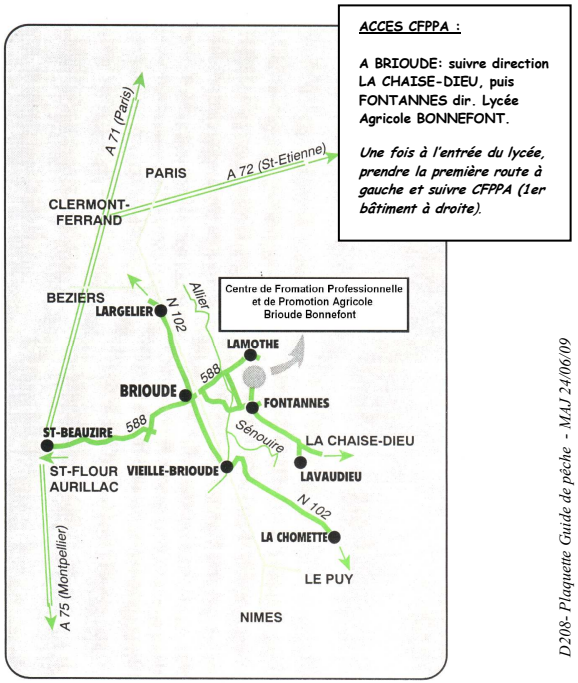

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

N° Tél. : ..... Portable :.....

Adresse e-mail : .....

Je souhaite m'inscrire au

- -

Coupon réponse à retourner au CFPPA

Contactez-nous :
CFPPA de Brioude-Bonnefont
43100 FONTANNES
☎ 04.71.74.57.74. - 🖷 04.71.74.57.53.
SITE INTERNET : www.cfppabonnefont.fr Email : cfppa.bonnefont@educagri.fr

Réseau des CFA et CFPPA publics
cfa cfppa Convergence Auvergne

Enseignement agricole
Formations grandeur nature

D208- Plaquette Guide de pêche - MAJ 24/06/09

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

REUSSIR SA FORMATION & SON INSERTION PROFESSIONNELLE

BONNEFONT

un sillon d'avance

FORMATION

GUIDE DE PECHE

Spécialité "Pêche de Loisir"

FORMATION CONTINUE POUR ADULTES

BONNEFONT — AUVERGNE — Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — l'Europe s'engage en Auvergne avec le FSE — CFPPA Bonnefont Un sillon d'avance

OBJECTIFS

Le moniteur guide de pêche de loisir transmet son savoir faire et initie aux différentes techniques de pêche.
- Il organise, encadre et anime des séances, des stages ou des séjours pêche.
- Il accompagne les publics seuls ou en groupes, en tous lieux où se pratique la pêche de loisir.
- Il fait partager sa connaissance des milieux aquatiques et la valeur patrimoniale du territoire.
- Il promeut une éthique sportive et citoyenne.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

1 - Conditions d'inscription requises pour accéder à la formation
Art 4 - Arrêté du 28 Mars 2003

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la pêche datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation.

- L'attestation de formation aux premiers secours.

- Une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongée et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du Brevet d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation.

- Une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du candidat dans l'activité précisée en annexe III au présent arrêté, et délivrée par un expert désigné par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, dans des conditions définies par instruction du délégué à l'emploi et aux formations.

2 - Exigences préalables à l'entrée en formation

L'entrée en formation d'un candidat pour la spécialité « pêche de loisir » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est précédée d'exigences préalables, définies à l'article 4 du présent arrêté.

Le candidat doit justifier avant l'entrée en formation d'un niveau de maîtrise d'une technique de pêche parmi la pêche au coup ou la pêche à la mouche ou la pêche au lancer.

a) Capacités et connaissances préalables à l'entrée en formation (test pêche à la mouche, au coup ou au lancer)

- *Niveau d'habileté en pêche à la mouche*
Etre capable de :
- situer le déplacement de la soie sur un plan incliné,
- situer l'action de la canne dans l'espace et dans le rythme par rapport à ce travail sur plan incliné,
- différencier l'action d'arracher de l'action de cibler,
- lancer en ciblant,
- réaliser un minimum de 60 points sur cible d'Aremberg à 5, 7, 8, 9 et 11 mètres en 2 passages avec lancer de la mauvaise main à 8 mètres,
- choisir le matériel adapté à une technique de pêche.

- *Niveau d'habileté en pêche au lancer*
Etre capable de :
- Choisir un type de matériel adapté à l'objectif (choix de la canne, du moulinet, du leurre…)
- Adapter sa gestuelle à la technique choisie,
- Manier sa ligne et son leurre.

- *Niveau d'habileté en pêche au coup*
Etre capable de :
- décrire au moins une technique d'amorçage
- manier une ligne et des leurres (manœuvres d'aguichage en eau calme ou courante)
- adapter une technique de pêche au coup en fonction du poisson recherché (carnassiers, truites, carpes),
- choisir le matériel adapté à une technique de pêche.

b) Dispenses et équivalences

Le *brevet fédéral de pêche au coup* de la fédération française de pêche au coup tel que définit dans le dispositif des formations de la fédération française de pêche au coup dispense du test de maîtrise technique préalable à l'entrée en formation de la spécialité « pêche de loisir » du BP JEPS.

Les *brevets fédéraux d'initiateur et de moniteur de pêche mouche lancer* de la fédération française de pêche mouche lancer tels que définis dans le dispositif des formations de la fédération française de pêche mouche lancer dispense du test de maîtrise technique préalable à l'entrée en formation de la spécialité « pêche de loisir » du BP JEPS.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Sur un rythme d'alternance d'heures de formation théorique (en centre) et d'heures de formation pratique (en stage en entreprise).

Heures en centre : 733 H
Heures en entreprise : 574 H

En principe, chaque session se déroule de Mars à Décembre.

CONDITIONS FINANCIERES

- Rémunération et protection sociale selon la réglementation en vigueur : (CNASEA, ASSEDIC, Congé Individuel de Formation, Contrat de qualification).
- Hébergement et nourriture à la charge du stagiaire (repas possible au Lycée Agricole, hébergement dans les communes environnantes, adresses données par le C.F.P.P.A.).

La formation est financée par le Conseil Régional d'Auvergne et le Fonds Social Européen.

DEBOUCHES

Le moniteur guide de pêche de loisir exerce son activité en tant que salarié (à temps plein ou à temps partiel). Il peut être amené à intervenir dans une logique d'entreprise avec le plus souvent un statut de travailleur indépendant.